

Initiatives ministérielles

situation. J'aimerais bien que la députée nous dise ce qu'elle en pense.

En terminant, pourrait-elle nous expliquer pourquoi il est vraiment nécessaire d'avoir un ministre et un ministère de la Culture d'une part, et un ministre et un ministère du Multiculturalisme d'autre part. Si l'une des caractéristiques fondamentales de la culture canadienne tient au fait qu'il y a chez nous des Canadiens francophones ou d'origine française, des Canadiens d'origine anglaise, et qu'un tiers de la population est constituée de Canadiens d'origine ni française ni anglaise, d'où vient la nécessité de distinguer entre multiculturalisme et culture?

Mme Black: En premier lieu, je tiens à rappeler à mon collègue que de nombreuses femmes portent un nom autre que leur nom de jeune fille, que Black n'est pas mon nom de jeune fille, et que ce nom ne saurait donc révéler en rien mon patrimoine culturel.

Je conçois la société canadienne comme une société où tous les membres sont traités avec égalité, équité et justice. Je parle des Canadiens dont les ancêtres de culture française ou britannique ont émigré au Canada il y a de bien nombreuses années. Je parle des Canadiens dont les ancêtres sont arrivés au Canada plus récemment et qui représentent les cultures les plus diverses: chinoise, japonaise, indienne ou autre. Je parle également des Canadiens d'origine autochtone. Au sein d'une société idéale qui se préoccupera vraiment du bien-être de tous ses membres, peut-être ne serait-il pas utile d'avoir des ministères distincts pour aplanir les inégalités qui existent au sein de notre société actuelle.

On ne saurait abolir les inégalités en déclarant simplement que tout le monde sera traité sur un pied d'égalité. Comme des inégalités existent au sein de notre société, nous devons élaborer des moyens de les abolir. Je suis favorable à la création de ce ministère, je mets en lui beaucoup d'espérance, et je me réjouis que le gouvernement ait jugé bon de nous saisir aujourd'hui du projet de loi constitutif pertinent.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est à la députée de Vancouver-Est.

Mme Mitchell: La question que le député a soulevé ce matin est très intéressante. Je ne peux m'empêcher de glisser une remarque à ce sujet avant de poser une question à mon collègue.

À mon avis, il devrait étudier toute la question de la condition féminine. Il existe de nombreuses similitudes entre ces deux questions. Si l'on pense au multiculturalisme et aux besoins des collectivités ethniques comme étant ceux d'une collectivité favorisée, alors un comité multiculturel distinct est peut-être inutile. Si, comme les libéraux l'ont interprété dans le passé, son principal rôle est peut-être de financer des programmes culturels qui sont très intéressants, mais ne sont peut-être pas une

question de désavantage, alors il est peut-être inutile. S'il parlait à nouveau à un grand nombre de personnes, en particulier à celles qui appartiennent à une minorité visible, des inconvénients auxquels elles se heurtent au Canada, il serait évident, comme mon collègue l'a indiqué, que tout comme les femmes ont besoin d'un programme spécial qui les aide et leur offre la possibilité d'accéder à une plus grande égalité, de même, je pense, de nombreux Canadiens issus des différentes minorités ethniques déclareraient ressentir le même besoin, notamment le Conseil ethnoculturel du Canada. Il serait intéressant de débattre de cette question plus en détail au comité.

La question que je voulais poser à ma collègue portait vraiment sur un autre point et concerne la suppression du financement du programme d'instruction civique et de formation linguistique, couramment appelé FL/IC. Bien des Canadiens ne se rendent pas compte que le gouvernement a complètement supprimé le financement de ce programme. En 1987 et 1988, environ 9 millions de dollars de crédits fédéraux ont été affectés à des cours d'instruction civique et de langue, les provinces ayant versé un montant équivalent. C'est près de 20 millions de dollars qui ont été consacrés à ces programmes.

Chez moi, il aurait fallu plus d'argent encore pour dispenser les cours de langue et d'instruction civique nécessaires non seulement aux nouveaux immigrants, mais aussi à d'autres Canadiens, afin de leur faire prendre conscience de leur identité et de permettre aux Néo-Canadiens dont ni l'anglais ni le français n'est la langue maternelle de s'intégrer à la société et de se trouver un emploi.

Le gouvernement a décidé de supprimer ce programme. Je soutiens qu'en agissant ainsi il se dérobe à une responsabilité fédérale en ce qui concerne l'établissement des nouveaux immigrants, ce qui provoquera l'isolement et la ségrégation d'un grand nombre de gens, notamment les femmes et les personnes âgées qui ne font pas partie de la population active. En outre, cette décision est incompatible avec le multiculturalisme.

Je voudrais entendre les commentaires de la députée. Je connais ses préoccupations à l'égard des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles.

Mme Black: Je remercie ma collègue d'avoir posé cette question. Je sais qu'il y a de nombreux groupes ethniques dans sa collectivité. Elle connaît les effets radicaux qu'entraîne la diminution des crédits affectés aux cours de langue sur tous ces gens, notamment les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles qui, lorsqu'elles arrivent au Canada, ne sont pas toujours jugées comme appartenant à la même catégorie d'immigrant lorsqu'il s'agit de cours de langue. Maintes fois, ces femmes ont déjà été victimes de discrimination lorsque